

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET  
25320024000047

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT  
Commune ASSAINISSEMENT COLLECTIF

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE - ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

### III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	26
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	29
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	30
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	31
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	33
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

#### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	34
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	1
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....)

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

II

**VUE D'ENSEMBLE**

A1

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 118 438,00	967 103,08
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 151 334,92
	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>1 118 438,00</b>	<b>1 118 438,00</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	793 424,01	857 768,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 64 343,99	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>857 768,00</b>	<b>857 768,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		<b>1 976 206,00</b>	<b>1 976 206,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

II  
A2

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	342 529,00	0,00	355 190,00	355 190,00	355 190,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	447 710,00	0,00	318 875,00	318 875,00	318 875,00
014	Atténuations de produits	64 710,00	0,00	55 950,00	55 950,00	55 950,00
65	Autres charges de gestion courante	27 340,00	0,00	8 943,00	8 943,00	8 943,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>882 289,00</b>	<b>0,00</b>	<b>738 958,00</b>	<b>738 958,00</b>	<b>738 958,00</b>
66	Charges financières	66 988,00	0,00	59 113,00	59 113,00	59 113,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	26 700,00		90,00	90,00	90,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 438,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>978 915,00</b>	<b>0,00</b>	<b>798 161,00</b>	<b>798 161,00</b>	<b>798 161,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	17 762,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	286 488,00		308 277,00	308 277,00	308 277,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>304 250,00</b>		<b>320 277,00</b>	<b>320 277,00</b>	<b>320 277,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 283 165,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 118 438,00</b>	<b>1 118 438,00</b>	<b>1 118 438,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 118 438,00</b>
---	---------------------

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	11 000,00	0,00	5 000,08	5 000,08	5 000,08
70	Ventes produits fabriqués, prestations	941 171,32	0,00	875 156,00	875 156,00	875 156,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>960 171,32</b>	<b>0,00</b>	<b>880 156,08</b>	<b>880 156,08</b>	<b>880 156,08</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		182,00	182,00	182,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>960 171,32</b>	<b>0,00</b>	<b>880 338,08</b>	<b>880 338,08</b>	<b>880 338,08</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	100 765,00		86 765,00	86 765,00	86 765,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>100 765,00</b>		<b>86 765,00</b>	<b>86 765,00</b>	<b>86 765,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 060 936,32</b>	<b>0,00</b>	<b>967 103,08</b>	<b>967 103,08</b>	<b>967 103,08</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>151 334,92</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 118 438,00</b>
---	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>233 512,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	203 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	167 000,00	0,00	250 055,00	250 055,00	250 055,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>370 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>450 055,00</b>	<b>450 055,00</b>	<b>450 055,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	248 827,57	0,00	256 604,01	256 604,01	256 604,01
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>248 827,57</b>	<b>0,00</b>	<b>256 604,01</b>	<b>256 604,01</b>	<b>256 604,01</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>618 827,57</b>	<b>0,00</b>	<b>706 659,01</b>	<b>706 659,01</b>	<b>706 659,01</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	100 765,00		86 765,00	86 765,00	86 765,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>100 765,00</b>		<b>86 765,00</b>	<b>86 765,00</b>	<b>86 765,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>719 592,57</b>	<b>0,00</b>	<b>793 424,01</b>	<b>793 424,01</b>	<b>793 424,01</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>64 343,99</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>857 768,00</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	415 342,57	0,00	373 147,01	373 147,01	373 147,01
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>415 342,57</b>	<b>0,00</b>	<b>473 147,01</b>	<b>473 147,01</b>	<b>473 147,01</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	95 728,43	0,00	64 343,99	64 343,99	64 343,99
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>95 728,43</b>	<b>0,00</b>	<b>64 343,99</b>	<b>64 343,99</b>	<b>64 343,99</b>

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00		
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>511 071,00</b>	<b>0,00</b>	<b>537 491,00</b>	<b>537 491,00</b>	<b>537 491,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	17 762,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	286 488,00		308 277,00	308 277,00	308 277,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>304 250,00</b>		<b>320 277,00</b>	<b>320 277,00</b>	<b>320 277,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>815 321,00</b>	<b>0,00</b>	<b>857 768,00</b>	<b>857 768,00</b>	<b>857 768,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>857 768,00</b>
---	-------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

233 512,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	355 190,00		355 190,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	318 875,00		318 875,00
014	Atténuations de produits	55 950,00		55 950,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 943,00		8 943,00
66	Charges financières	59 113,00	0,00	59 113,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	22 809,00	22 809,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	90,00	285 468,00	285 558,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		12 000,00	12 000,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>798 161,00</b>	<b>320 277,00</b>	<b>1 118 438,00</b>

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES****1 118 438,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	72 765,00	72 765,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	256 604,01	0,00	256 604,01
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	200 000,00	0,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	250 055,00	14 000,00	264 055,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>706 659,01</b>	<b>86 765,00</b>	<b>793 424,01</b>

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE****64 343,99**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****857 768,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 000,08		5 000,08
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	875 156,00		875 156,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		14 000,00	14 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	72 765,00	72 765,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	182,00	0,00	182,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes d'exploitation – Total</b>	<b>880 338,08</b>	<b>86 765,00</b>	<b>967 103,08</b>

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****151 334,92****TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES****1 118 438,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	100 000,00	0,00	100 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	373 147,01	0,00	373 147,01
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	22 809,00	22 809,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		285 468,00	285 468,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		12 000,00	12 000,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>473 147,01</b>	<b>320 277,00</b>	<b>793 424,01</b>

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE****0,00****AFFECTATION AUX COMPTES 106****64 343,99****TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****857 768,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires
- (2) Voir liste des opérations d'ordre
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

## III – VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>342 529,00</b>	<b>355 190,00</b>	<b>355 190,00</b>
60224	Fournitures de magasin	4 985,00	5 500,00	5 500,00
6032	Variat* stocks autres approvisionnements	5 680,00	2 537,00	2 537,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	123 078,00	110 530,00	110 530,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	31 553,00	16 000,00	16 000,00
6064	Fournitures administratives	39,00	350,00	350,00
6066	Carburants	14 390,00	14 500,00	14 500,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	900,00	900,00
6135	Locations mobilières	9 957,00	12 200,00	12 200,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	43 918,00	58 151,00	58 151,00
61523	Entretien, réparations réseaux	15 449,00	58 000,00	58 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	2 400,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	6 916,00	4 500,00	4 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 505,00	2 200,00	2 200,00
6156	Maintenance	10 450,00	10 200,00	10 200,00
6161	Multirisques	17 536,00	0,00	0,00
6168	Autres	20 946,00	39 672,00	39 672,00
618	Divers	12 328,00	8 900,00	8 900,00
6221	Commissions et courtages sur achats	3 010,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	1 425,00	2 200,00	2 200,00
6228	Divers	2 348,00	1 200,00	1 200,00
6248	Divers	451,00	200,00	200,00
6257	Réceptions	1 103,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	2 064,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	4 459,00	1 700,00	1 700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 836,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres	409,00	450,00	450,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	294,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>447 710,00</b>	<b>318 875,00</b>	<b>318 875,00</b>
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	178,00	176,00	176,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 187,00	2 700,00	2 700,00
6411	Salaires, appointements, commissions	223 533,00	123 306,00	123 306,00
6412	Congés payés	2 807,00	4 019,00	4 019,00
6413	Primes et gratifications	104 994,00	71 868,00	71 868,00
6414	Indemnités et avantages divers	17 339,00	22 145,00	22 145,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	43 215,00	37 629,00	37 629,00
6452	Cotisations aux mutuelles	1 239,00	877,00	877,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	34 070,00	39 627,00	39 627,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	3 917,00	3 804,00	3 804,00
6458	Cotisal* autres organismes sociaux	6 647,00	5 176,00	5 176,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	384,00	348,00	348,00
6478	Autres charges sociales diverses	7 200,00	7 200,00	7 200,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>64 710,00</b>	<b>55 950,00</b>	<b>55 950,00</b>
706129	Reverst redevance modernisat* agence eau	64 710,00	55 950,00	55 950,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>27 340,00</b>	<b>8 943,00</b>	<b>8 943,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	182,00	182,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	27 340,00	8 761,00	8 761,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>882 289,00</b>	<b>738 958,00</b>	<b>738 958,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>66 988,00</b>	<b>59 113,00</b>	<b>59 113,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	69 755,00	61 979,00	61 979,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 767,00	-2 866,00	-2 866,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)</b>	<b>26 700,00</b>	<b>90,00</b>	<b>90,00</b>
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	26 700,00	90,00	90,00
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>2 438,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>978 915,00</b>	<b>798 161,00</b>	<b>798 161,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	17 762,00	12 000,00	12 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	286 488,00	308 277,00	308 277,00
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	0,00	22 809,00	22 809,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	286 488,00	285 468,00	285 468,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>304 250,00</b>	<b>320 277,00</b>	<b>320 277,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>304 250,00</b>	<b>320 277,00</b>	<b>320 277,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 283 165,00</b>	<b>1 118 438,00</b>	<b>1 118 438,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 118 438,00</b>
---	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	-2 866,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 866,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	11 000,00	5 000,08	5 000,08
6032	Variat* stocks autres approvisionnements	6 000,00	2 500,08	2 500,08
64198	Autres remboursements	5 000,00	2 500,00	2 500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	941 171,32	875 156,00	875 156,00
704	Travaux	16 000,00	30 000,00	30 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	540 240,00	560 728,00	560 728,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	60 000,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	294 931,00	274 428,00	274 428,00
7078	Autres marchandises	30 000,32	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	0,00	10 000,00	10 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	8 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		960 171,32	880 156,08	880 156,08
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	182,00	182,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat*	0,00	182,00	182,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b> = a + b + c + d		960 171,32	880 338,08	880 338,08
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8) (9)	100 765,00	86 765,00	86 765,00
722	Immobilisations corporelles	28 000,00	14 000,00	14 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	72 765,00	72 765,00	72 765,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		100 765,00	86 765,00	86 765,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 060 936,32	967 103,08	967 103,08

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>151 334,92</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 118 438,00</b>
---	---------------------

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M 49

(6) Ce chapitre existe uniquement en M 4, M 41 et M 43

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. RE 042 = DI 040. RE 043 = DE 043

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	203 000,00	200 000,00	200 000,00
2031	Frais d'études	203 000,00	200 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	167 000,00	250 055,00	250 055,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	56 000,00	85 000,00	85 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	6 000,00	15 000,00	15 000,00
21561	Service de distribution d'eau	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21562	Service d'assainissement	80 000,00	125 055,00	125 055,00
2182	Matériel de transport	15 000,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>370 000,00</b>	<b>450 055,00</b>	<b>450 055,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	248 827,57	256 604,01	256 604,01
1641	Emprunts en euros	248 827,57	256 604,01	256 604,01
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>248 827,57</b>	<b>256 604,01</b>	<b>256 604,01</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>618 827,57</b>	<b>706 659,01</b>	<b>706 659,01</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)	100 765,00	86 765,00	86 765,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	72 765,00	72 765,00	72 765,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	47 471,00	47 471,00	47 471,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	118,00	118,00	118,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	24 198,00	24 198,00	24 198,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	978,00	978,00	978,00
	Charges transférées	28 000,00	14 000,00	14 000,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	12 000,00	4 000,00	4 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	16 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>100 765,00</b>	<b>86 765,00</b>	<b>86 765,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>719 592,57</b>	<b>793 424,01</b>	<b>793 424,01</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>64 343,99</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>857 768,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	100 000,00	100 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	100 000,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	415 342,57	373 147,01	373 147,01
1641	Emprunts en euros	415 342,57	373 147,01	373 147,01
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>415 342,57</b>	<b>473 147,01</b>	<b>473 147,01</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	95 728,43	64 343,99	64 343,99
1068	Autres réserves	95 728,43	64 343,99	64 343,99
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>95 728,43</b>	<b>64 343,99</b>	<b>64 343,99</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>511 071,00</b>	<b>537 491,00</b>	<b>537 491,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	17 762,00	12 000,00	12 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (6) (7)	286 488,00	308 277,00	308 277,00
21562	Service d'assainissement	0,00	22 809,00	22 809,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	970,00	970,00	970,00
28128	Aménagement Autres terrains	5 059,00	5 059,00	5 059,00
28131	Bâtiments	76 386,00	76 386,00	76 386,00
28135	Installations générales, agencements, ..	2 432,00	2 432,00	2 432,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	1 828,00	1 828,00	1 828,00
28153	Installations à caractère spécifique	56 839,00	57 026,00	57 026,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	109 618,00	108 411,00	108 411,00
28157	Aménagement matériel industriel	252,00	252,00	252,00
28173	Constructions (mise à disposition)	2 558,00	2 558,00	2 558,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	14 631,00	14 631,00	14 631,00
28182	Matériel de transport	15 275,00	15 275,00	15 275,00
28183	Matériel de bureau et informatique	405,00	405,00	405,00
28188	Autres	235,00	235,00	235,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>304 250,00</b>	<b>320 277,00</b>	<b>320 277,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>304 250,00</b>	<b>320 277,00</b>	<b>320 277,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>815 321,00</b>	<b>857 768,00</b>	<b>857 768,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>857 768,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si repse anticipée des résultats)

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>		<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

IV

A1.2

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Caté- gorie d'em- prunt (8)													
	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de signature	Organisme prêteur ou chef de file	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Péri- odicité des rembour- sements (6)		Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N											
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel															
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00																			
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 664 460,91																			
1641 Emprunts en euros (total)					4 664 460,91																			
07050692		15/03/2017	BANQUE POPULAIRE OCCITANE	31/08/2017	2 559 460,91	F		2,100	2,100	S	X Autres	N	A-1											
51037100166		01/07/2008	CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE	13/03/2008	500 000,00	F		4,190	4,190	A	C	N	A-1											
51068567445		25/09/2009	CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE	10/10/2010	1 500 000,00	F		4,290	4,290	A	C	N	A-1											
N15880		01/06/2022	CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE	05/12/2023	105 000,00	F		1,400	1,400	A	C	N	A-1											
1643 Emprunts en devises (total)					0,00																			
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00																			
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00																			
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00																			
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00																			
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00																			
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00																			
1681 Autres emprunts (total)					0,00																			

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE - ASSAINISSEMENT - BP - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
<b>Total général</b>					<b>4 664 460,91</b>										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.  
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.  
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV  
A1.2

## A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 390 389,98					256 603,19	61 978,88	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 390 389,98					256 603,19	61 978,88	0,00	0,00
07050692	N	0,00	A-1	1 696 115,22	12,00	F	2,100		125 674,14	34 962,08	0,00	0,00
51037100166	N	0,00	A-1	102 063,08	3,00	F	4,190		32 634,56	4 276,44	0,00	0,00
51068567445	N	0,00	A-1	499 979,25	5,00	F	4,290		91 776,33	21 449,11	0,00	0,00
N165880	N	0,00	A-1	92 232,43	13,00	F	1,400		6 518,16	1 291,25	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de brège sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

22 AVR. 2025

ID : 032-253200240-20250408-2025\_143-DE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE - ASSAINISSEMENT - BP - 2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>Total général</b>		0,00		2 390 389,98					256 503,19	61 978,88	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

## A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE - ASSAINISSEMENT - BP - 2025**

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A1.4

## A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 390 389,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>A4.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-64 343,99
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-64 343,99

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 106 (C)</b>	64 343,99	64 343,99
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	-64 343,99
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	64 343,99	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	329 369,01	329 369,01
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	297 468,00	297 468,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-31 901,01	-31 901,01

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

IV

A4.2

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>329 369,01</b>	<b>329 369,01</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>256 604,01</b>	<b>256 604,01</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	256 604,01	256 604,01
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>72 765,00</b>	<b>72 765,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	72 765,00	72 765,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>297 468,00</b>	<b>III 297 468,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>297 468,00</b>	<b>297 468,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28125	Aménagement Terrains bâtis	970,00	970,00
28128	Aménagement Autres terrains	5 059,00	5 059,00
28131	Bâtiments	76 386,00	76 386,00
28135	Installations générales, agencements, ...	2 432,00	2 432,00
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	1 828,00	1 828,00
28153	Installations à caractère spécifique	57 026,00	57 026,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	108 411,00	108 411,00
28157	Aménagement matériel industriel	252,00	252,00
28173	Constructions (mise à disposition)	2 558,00	2 558,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	14 631,00	14 631,00
28182	Matériel de transport	15 275,00	15 275,00
28183	Matériel de bureau et informatique	405,00	405,00
28188	Autres	235,00	235,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	12 000,00	12 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice volés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

## IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

## B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt F fixe V variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV – ANNEXES

## ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

## B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	318 582,07
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>318 582,07</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>880 338,08</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>36,19</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

## IV – ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL		
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général adjoint des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00	4,00	
Agent de Maîtrise	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	
Agent de Maîtrise Principal	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>FILIERE POLICE (j)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00	4,00	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMPI : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (code général de la fonction publique - CGFP).

332-23-1\* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2\* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacances temporaire d'un employé.

332-9-1\* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-9-2\* : Justifié par les besoins de services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-9-3\* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-9-4\* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-9-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-9-6\* : Emplois des communes (&lt; 2 000 hab.) et des groupements de communes (&lt; 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières ; recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

333-1-343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.

333-1-333-10 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT  
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0</b>	<b>0,00</b>

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

ID : 032-253200240-20250408-2025\_143-DE

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

VOTES :

Pour 5

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/04/2025

Présenté par (1) Monsieur MELIET Nicolas, Président,  
A Eauze, salle de réunion Syndicat Armagnac Ténarèze le 08/04/2025  
(1) Monsieur MELIET Nicolas, Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
A Eauze, salle de réunion Syndicat Armagnac Ténarèze, le 08/04/2025  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALBINET DAVID	
ARSLANIAN GENEVIEVE	
AXMANN ROLAND	
BEGUE CHRISTOPHE	
BELLOT DANIEL	
BENJADDI MILOUD	
BEYRIES PHILIPPE	
BEZERRA GERARD	
BOUE GUY	
BRIANE HUGUETTE	
CAZES JEROME	
CAZZOLA BRUNO	
CECEILLE GERARD	
CHIVA AMANDINE	
CLAVE GABRIELLE	
COLLADELO MARIE CLAIRE	
DELLA VALLE VALERIE	
DESPAX NELLY	
DHAINAUT ANNIE	
DONA EDOUARD	
DUBOUCH JOEL	

22 AVR. 2025

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

DULERM Pierre	
DURAND GEORGE MAUEL	
ESPERON PATRICIA	
ESPIAU JOEL	
FALTRAUER FRANCK	
FARGUES Jean Bernard	
FASOLO ROBERT	
FERNANDEZ XAVIER	
GABAS MICHEL	
GIACCOMAZZI STEPHANE	
GOURGUES GERARD	
GRILLON HELENE	
JAUMAIN JEROME	
JORIEUX MICHEL	
KUTCHUKIAN Grégoire	
LABORDE MARIE CLEMENCE	
LABURTHE MICHEL	
LACAVE DELPHINE	
LAFFORGUE MATHIEU	
LAFORE MICHAEL	
LAMORT PIERRE	
LANEQUE VALERIE	
LANSMANT SEBASTIEN	
LUSSAGNET WILFRIED	
MAO JEAN PIERRE	
MELIET NICOLAS	
MEYROUS JEROME	
MINIYALO PIERRE	
MONDIN SEAILLES CHRISTINE	

**IV – ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22 AVR. 2025

ID : 032-253200240-20250408-2025\_143-DE

IV  
D

MONGIS NADINE	<i>Blouy</i>
MONTARET JEROME	
NEGRINI REGINE	
PENA ROSELYNE	
PETITJEAN MARION	
PHILIP ALAIN	
PINSOLLES NICOLE	
PIQUEMAL Vincent	
QUINTILLA CHRISTOPHE	
RENARD JEAN PIERRE	
ROBERT FRANCOIS	
ROZES Xavier	
SAINT MARTIN JOEL	
SCARAVETTI HENRI	
SOLARY JACQUELINE	
TIMOTHEE FREDERIC	
TOURNE JEAN PIERRE	
TOURNIER ELISABETH	

Certifié exécutoire par (1) Monsieur MELIET Nicolas, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : les membres de l'assemblée délibérante.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

